Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 091-200058477-20241015-DCC2024_068-DE

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : *1.2 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC*
OBJET : ***RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES POUR L'ANNEE 2023***

Total : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf octobre, s'est assemblé à l'Astral, 121 avenue de la République à Montgeron (91230) sous la Présidence d'Olivier CLODONG.

Présents : 37

Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Thierry BATTESTI ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Marie-Hélène EUVRARD ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Fouad SARI

Représentés : 16

Monique BAILLOT représentée par Christina PEDRI ; Eric BASSET représenté par Damien ALLOUCH ; Christophe CARRERE représenté par Christine COTTE ; Thomas CHAZAL représenté par Colette KOEBERLE ; Michaël DAMIATI représenté par Annie FONTGARNAND ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; François DUROVRAY représenté par Sylvie CARILLON ; Joël GRUERE représenté par Fouad SARI ; François GUIGNARD représenté par Céline CIEPLINSKI ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Jérôme MEUNIER représenté par Bruno GALLIER ; Régis PHILIPPE représenté par Thierry BATTESTI ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT

Absents : 03

Gabin ABENA ; Jocelyne FALCONNIER ; Aly SALL

2024-068

SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 29/10/2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 091-200058477-20241015-DCC2024_068-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

DELIBERATION

2024-068	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES POUR L'ANNEE 2023

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L2224-5, L5211-1, L5211--10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du Préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU le rapport d'Activité du SyAGE transmis pour l'année 2023,

CONSIDERANT que le Val d'Yerres Val de Seine s'est substitué en lieu et place des Communes membres, pour l'exercice de la compétence en matière de GEMAPI, mais également pour les compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines,

CONSIDERANT que cette compétence a été déléguée au SyAGE,

CONSIDERANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel du SyAGE pour l'année 2023, lequel comprend les indicateurs techniques et financiers permettant d'apprécier l'activité du SyAGE,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission consultative des service publics locaux consultée,

La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : DONNE ACTE de la présentation du rapport d'activité du SyAGE 2023.

Article 2 : DIT que le rapport d'activité sera mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant la séance dudit conseil communautaire sur le site de l'agglomération et au siège.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Ministre délégué aux transports
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 28/10/2024
Qualité : Président